

INFORMATION PRESSE

Paris, le 31 mai 2021

Vaccination contre la Covid en France Au 31 mai 2021, près de 36 800 000 injections ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 25 763 596 personnes ont reçu au moins une injection (soit 38,5% de la population totale et 49,1% de la population majeure) et 10 971 772 personnes ont reçu deux injections (soit 16,4% de la population totale et 20,9% de la population majeure)¹.

| <i>Données provisoires</i> | Injections des dernières 24 heures | Cumul au mois de mai | Cumul total (depuis le 27 décembre 2020) |
|------------------------------------|---|-----------------------------|---|
| 1^{ères} injections | 332 239 | 10 138 453 | 25 763 596 |
| 2^{èmes} injections | 194 622 | 4 559 930 | 10 971 772 |
| Total | 526 861 | 14 698 383 | 36 735 368 |

2. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- Un numéro coupe-file dédié : depuis le 31 mars, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

Toute personne de 18 ans et plus peut désormais prendre rendez-vous. Des nouveaux créneaux seront mis en ligne chaque jour sur les plateformes dédiées.

¹ Données provisoires en attente de consolidation

De nouveaux professionnels sont habilités à vacciner depuis le 12 mai :

- Les masseurs kinésithérapeutes ;
- Les aides-soignants ;
- Les auxiliaires de puériculture ;
- Les ambulanciers ;
- Les détenteurs de la formation « premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) », ce qui permettra d'inclure notamment les bénévoles de la sécurité civile ;
- Les étudiants en maïeutique.

Pour lire le décret et connaître l'ensemble des nouveaux effecteurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043492572>

accin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Je suis un professionnel :

- De santé*
- Du médico-social*
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire
- Professionnel particulièrement exposé*

| Mon âge | Avec quels vaccins ? | | |
|------------------------------|--|--|---|
| DE 18 À 54 ANS INCLUS | Moderna ✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Centre de vaccination• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie | Pfizer-BioNTech ✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Centre de vaccination | |
| 55 ANS ET PLUS | Janssen ou AstraZeneca ✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Centre de vaccination• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme <small>(à condition d'être titulaire d'un diplôme de pharmacien, d'infirmier ou de sage-femme)</small> | Moderna ✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Centre de vaccination• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail• Pharmacie | Pfizer-BioNTech ✓ <ul style="list-style-type: none">• Mon établissement• Centre de vaccination |

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

vacin - url 26 mai 2021

| Mon âge | Ma situation | Janssen ou AstraZeneca | Moderna | Pfizer-BioNTech |
|-----------------------------------|---|--|---|---|
| 0 à 15 ans inclus | | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| 16 à 17 ans inclus | Je n'ai pas de problème de santé | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| | J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * | | |  • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |
| 18 à 54 ans inclus | Quelle que soit ma situation | |  • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 ^e dose uniquement) |  • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |
| | 55 ans et plus | Quelle que soit ma situation |  • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile |  • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 ^e dose uniquement) |

N.B. :

- Les personnes (de 16 ans et plus) ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou test antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 3 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^e trimestre.
- Les proches (de 16 ans et plus) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

